



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
05 JUIN 2026
18H00
SALLE DES FETES DE CERSAY
VAL EN VIGNES**

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le CINQ JUIN à dix-huit heures à la salle des fêtes de Cersay-commune de Val en Vignes, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Val en Vignes.

Date de convocation du conseil municipal : 29 MAI 2026

PRESENTS : AZARIAS Isabelle, BRÉMAUD Anita, BRUNET François Victor, GIREAUD Patrick, GRIVault Dominique, GUILLOT Christophe, GUILLOTEAU Catherine, GERFAULT Sylvie, EMAURE Robin, JOLLY Sylvain, RAYMOND Christophe, LEFEVRE Aurore, TOCREAU Laurent, WISNIEWSKI Richard, PILOTEAU Emma,

ABSENTS AVEC PROCURATION :

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSÉS : BRÉMAUD Isabelle, LEPINOUX Iris, MERCERON Nicolas, FALOURD Audrey, MONTALETANG Thierry, BOCHE Marina, HERVE Audrey, MARTIN Jérôme,

NOMBRE DE PERSONNES EN EXERCICE : 23

NOMBRE DE PERSONNES PRESENTES : 15

NOMBRE DE PROCURATIONS :

NOMBRE DE VOTANTS : 15

En préambule, le procès-verbal du 18 MAI 2026 est adopté à l'unanimité.

Aux termes de l'article L.2121-15 du CGCT, le secrétariat de la séance est assuré par PILOTEAU Emma , membre du conseil municipal, nommée en début de séance.

ELECTIONS

1. ELECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS

VU

- Le Code électoral, notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 ;
- Le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- L'arrêté préfectoral fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire ;

CONSIDÉRANT QUE

- Le Conseil municipal doit procéder à la désignation des délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs ;
- La commune doit élire **7 délégué(s) titulaire(s) et 4 suppléant(s)**.

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions du Code électoral :

- Président : M.GUILLOT CHRISTOPHE, Maire ;
- Deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin :
 - __ GUILLOTEAU CATHERINE
 - __ WISNIEWSKI Richard

6

- Deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin :

- __EMAURE ROBIN
- __BRUNET FRANCOIS-VICTOR

Après vérification du quorum, il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

Après appel des candidatures et déroulement du scrutin, les résultats sont les suivants :

RÉSULTATS DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : _____0

Nombre de votants : _____15

Nombre de bulletins blancs : _____0

Nombre de bulletins nuls : _____0

Nombre de suffrages exprimés : _____15

Est élue avec 15 voix, la liste « **Ensemble pour notre avenir** » ainsi composée :

Délégué(s) titulaire(s)

M GUILLOT CHRISTOPHE.....
Mme AZARIAS ISABELLE.....
M TOCREAU LAURENT
Mme GERFAULT SYLVIE.....
M GIREAUD PATRICK.....
Mme GUILLOTEAU CATHERINE.....
M BRUNET FRANCOIS-VICTOR

Suppléant(s)

Mme BREMAUD Isabelle.....
M. EMAURE Robin.....
Mme LEFEVRE Aurore
M MERCERON Nicolas.....

Le Conseil municipal,

- PREND ACTE des résultats des opérations électorales.
- PROCLAME élue la liste « **Ensemble pour notre avenir** » composée de :

Délégués titulaires :

M GUILLOT CHRISTOPHE.....
Mme AZARIAS ISABELLE.....
M TOCREAU LAURENT
Mme GERFAULT SYLVIE.....
M GIREAUD PATRICK.....
Mme GUILLOTEAU CATHERINE
M BRUNET FRANCOIS-VICTOR

Suppléants :

Mme BREMAUD Isabelle.....
M. EMAURE Robin.....
Mme LEFEVRE Aurore
M MERCERON Nicolas.....

DIT qu'un procès-verbal des opérations électorales sera établi et transmis à Monsieur le Préfet conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

FINANCES

2. PRET CREDIT RELAIS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- voter la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **600 000 EUROS**, pour une durée de totale de **24 mois**.

Monsieur le Maire explique que la Commune de Val en Vignes se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt avec un différé total d'amortissement ET paiement des intérêts suivant le taux choisi, étant entendu que les intérêts seront payables trimestriellement au taux FIXE de 3.60 % l'an.

Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de **1000 EUROS**.

En cas d'un remboursement par anticipation, les intérêts dûs seront prélevés à la date du remboursement anticipé.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

Le conseil municipal décide à l'unanimité d' :

- autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

ARRETES / DÉCISIONS DU MAIRE



a) Droit de préemption (alinéa 15° de la délibération du 16 avril 2014) :

06/05/2026	DIA0790632600014	SUCCESSION TURMEAU Mme Monique TURMEAU 6 rue du pré de Mesberen 44740 BATZ	1 Place de l'Eglise St Pierre à Champ 79290 VALEN VIGNES	PACAUD Virginie 5 rue des tilleuls St Pierre à Champ 79290 VALEN VIGNES	288 F 70-69-149	Non exercice du droit de préemption
06/05/2026	DIA0790632600015	BUDILLON Eveline 6 rue des cerisiers CERSAY 79290 VALEN VIGNES	6 Rue des cerisiers Cersay 79290 VALEN VIGNES	GUYON Laurent marchand de biens 79300 BRESSUIRE	D 67 - D 68	Non exercice du droit de préemption
07/05/2026	DIA0790632600016	JAGUENEAU Jacques et Claudette 25 rue de la sablonnière Massais 79150 VALEN VIGNES	Rue de la Sablonnière Massais 79150 VALEN VIGNES	SAUVETRE Kévin et Tiffany 7 rue des 2 Moulins Massais 79150 VALEN VIGNES	168 AD 662	Non exercice du droit de préemption
21/05/2026	DIA0790632600017	Frederic GILLET 13 Route du Pont de Preuil Bouille Saint Paul 79290 VALEN VIGNES	13 Route du Pont de Preuil Bouillé Saint Paul 79290 VALEN VIGNES	Marine GUILBOT 16 Allées Françoise Giroud 79100 THOUARS	044 AC 1 - 044 AC 2	Non exercice du droit de préemption

b) Décisions du maire

Réf. et dénomination

c) Arrêtés du maire

Réf. et dénomination
 G2026-23 ARRETE DE RESTITUTION DEPOT DE GARANTIE
 G2026-24 Alignement Commune Clochard.pdf

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DATES PROVISOIRES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

- 02/07/2026
- 10/09/2026
- 08/10/2026
- 05/11/2026
- 10/12/2026

A Val en Vignes,

Le 05 JUIN 2026

Le Maire, Christophe GUILLET



Le secrétaire de séance,
PILOTEAU Emma
Membre du conseil municipal

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "Emma Piloteau", written over a faint circular stamp.

